Generali, l'assurance de la passion

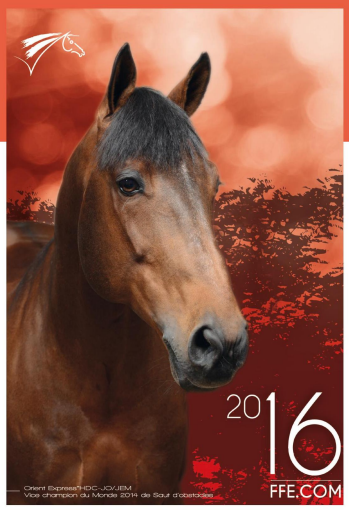

ASSURANCE CAVALIER LICENCIÉ 2016

Voici le détail des garanties d'assurances accordées avec la licence de la Fédération Française d'Équitation, au titre du contrat n° 54 921 944 (garanties et tarifs en vigueur pour les licenciés FFE 2016).

Activités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reconnue officiellement par la FFE et pratiquée dans le cadre d'un club ou à titre privé, en tous lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que le licencié soit conducteur ou passager.
Territorialité : dans le monde entier, sous réserve des dispositions relatives aux USA et Canada.

Responsabilité civile

Responsabilité civile vis-à-vis des tiers

Plafond des garanties par sinistre :

Dommages corporels	10 000 000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	5 000 000 €
Dommages immatériels non consécutifs	500 000 €
Franchise sur les dommages matériels	200 €

Protection pénale et recours

Dans la limite de ..... 35 000 €
(seuil d'intervention pour les recours uniquement : 274 €)

Option assurance individuelle du cavalier - Garanties de base

Capital en cas de décès

Moins de 18 ans	10 500 €
18 ans et plus	21 000 €

Invalidité permanente > à 10 %

	Capital de référence
De 11 % à 32 %	22 000 €
De 33 % à 65 %	44 000 €
De 66 % à 100 %	66 000 €

L'indemnité versée est égale au taux d'invalidité permanente multiplié par le capital de référence : exemple, si invalidité 20 % = 22 000 € x 20 % = 4 400 €.
Franchise relative : si le taux d'invalidité permanente est **inférieur ou égal à 10 %**, nous n'intervenons pas (si le taux d'invalidité permanente est supérieur à 10 %, l'indemnité est calculée comme ci-dessus et aucune franchise n'est appliquée).

Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et hospitalisation dans la limite de* ..... 5 200 €

Frais de transport des blessés*

Dans la limite de ..... 520 €

Remboursement dentaire*

Maximum par dent	180 €
Maximum par accident	520 €

Forfait hospitalier..... Garanti

Remboursement des bris de lunettes*

Dans la limite de ..... 90 €

Frais de rapatriement dans la limite de ..... 900 €

Frais de recherche (pour le cavalier)

Dans la limite de ..... 1 800 €

Aide pédagogique (à compter du 31e jour d'incapacité)

Dans la limite de ..... 1 800 €

*Après intervention des régimes obligatoire et, le cas échéant, complémentaire d'assurance maladie. Si le bénéficiaire ne dispose pas d'un régime de base d'assurance maladie, l'indemnité est calculée comme s'il bénéficiait du régime de la Sécurité sociale. Pour éviter un refus de prise en charge, tout accident doit nous être déclaré dans un délai de 15 jours où vous en avez connaissance. Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'évènement qui y donne naissance.

Vous pouvez souscrire des garanties complémentaires payantes

Garantie spéciale «Jeunes»	Le capital de référence est porté à 80 000 € en cas d'invalidité permanente supérieure à 33 % (au lieu de 44 000 € et 66 000 € dans les garanties de base - exemple : si 40 %, indemnité de 32 000 €).	**+ 21 €**
Garantie 50	Majoration de 50 % du capital en cas de décès et des capitaux de référence en cas d'invalidité permanente.	**+ 41 €**
Garantie 100	Majoration de 100 % du capital en cas de décès et des capitaux de référence en cas d'invalidité permanente.	**+ 73 €**
Garantie préjudice esthétique	La garantie couvre les dépenses réelles avec un plafond de 10 000 €. Franchise relative 500 €.	**+ 10 €**

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour d'autres garanties et pour tout renseignement, contactez le Cabinet Pezant ou consultez le détail des garanties sur www.pezantassure.fr.

Ce présent document ne peut engager la compagnie Generali au-delà des limites du contrat n° 54 921 944 auquel elle se réfère.

FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION

GENERALI — CABINET PEZANT ASSURANCES - CAEN

Claude Pezant - N° ORIAS 07 020 434 - Agnès Ozouf - N° ORIAS 07 020 433 - Stéphane Pezant - N° ORIAS 07 020 430
Agents Généraux (immatriculations vérifiables sur www.orias.fr)
25 quai de La Londe - BP 3032 - 14017 CAEN Cedex 2 - Tél : 02.31.06.11.60 - Fax : 02.31.94.24.74
e-mail : caen@agence.generali.fr - **www.pezantassure.fr**

GENERALI